

# Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **35 (1977)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.04.2024**

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

### **L'emploi, la croissance et les besoins essentiels <sup>1</sup>**

L'ambition de la « Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social et la division internationale du travail » est de proposer une réponse aux questions que soulèvent ces quatre grands problèmes. C'est beaucoup à la fois. Il est vrai que chacun de ces sujets est étroitement lié aux autres. L'ouvrage en question constitue le Rapport du directeur général du BIT à l'intention de la Conférence. La situation est analysée successivement dans le cadre des pays en voie de développement, des nations collectivistes, et des Etats à économie de marché. Le tour d'horizon est donc complet, et la tâche de l'auteur n'en est pas allégée.

De ce livre se dégagent quelques idées-clés qui reflètent l'opinion actuelle de l'Organisation internationale du travail et de la Conférence mondiale tripartite. Il en est une, notamment, sur laquelle l'auteur s'étend beaucoup. Depuis la Conférence internationale du travail (1964), l'OIT met sérieusement en doute le dogme selon lequel la croissance entraînerait automatiquement une augmentation du volume de l'emploi et une amélioration du niveau de vie pour tous. Ce profond scepticisme est même indépendant du modèle de croissance considéré. En particulier dans les pays en voie de développement, la croissance est accusée de « n'entraîner automatiquement ni une réduction de la pauvreté et de l'inégalité, ni la création d'emplois productifs en nombre suffisant » (p. 15).

La conclusion logique de telles prémisses a été tirée depuis longtemps par les Etats membres de l'OIT, à savoir que l'emploi est un objectif qui se justifie en soi (p. 2). Une telle position n'est d'ailleurs pas absolument révolutionnaire. En augmentant le volume de l'emploi dans le tiers monde, on élève le niveau du revenu global, et donc nécessairement celui de la production des biens et des services les plus vitaux. N'est-ce pas là aussi une manifestation de croissance ? La solution proposée n'est-elle pas un modèle de plus ajouté à tous les autres ?

Ce débat devait immanquablement déboucher sur la question fameuse du type de technologie à adopter par les pays en voie de développement. Le Rapport fournit un exposé détaillé, complet au point d'être probablement exhaustif des thèses avancées par les deux écoles dont les vues sont nettement divergentes. On sait que pour les uns, l'adoption de la technologie la plus moderne présente des avantages irremplaçables. Pour d'autres, au contraire, les techniques à forte densité de main-d'œuvre devraient avoir la priorité. Les avocats de l'une et de l'autre de ces théories se partagent en nombre à peu près égal. Les preuves décisives en faveur de chacun de ces deux courants de pensée font défaut jusqu'ici. L'embarras des dirigeants du tiers monde est donc grand. Celui de l'OIT ne l'est pas moins. Dans ces conditions, le choix qui s'impose est évidemment difficile.

Ailleurs, le Rapport préconise des réformes profondes, politiques, administratives, sociales, fiscales, jugées indispensables. C'est probablement judicieux. Toutefois, l'expérience tend à prouver que de tels bouleversements représentent peut-être une condition

nécessaire, mais pas nécessairement suffisante. La révolution, qui constitue le rejet brutal des modes traditionnels de vie et de pensée, ne débouche pas obligatoirement sur une politique cohérente de développement. Il serait sage de ne pas l'oublier.

Lorsque l'auteur du Rapport déclare : « Si importante que soit la croissance économique, le développement vise avant tout à satisfaire les besoins essentiels de l'homme » (p. 50), on peut éprouver quelques difficultés, comme déjà dit, à imaginer cette opposition entre la croissance et l'élévation du revenu réel de la population. Certes, en elle-même la croissance ne réduit pas forcément les inégalités, et cela préoccupe beaucoup le BIT. N'est-il pourtant pas souhaitable que, dans un premier temps du moins, les conditions d'existence de chacun s'améliorent ? On peut imaginer l'égalité dans la misère et la détresse. Un tel objectif ne serait cependant guère enthousiasmant.

Si certains indices tendent à prouver que les conditions matérielles de vie sont pires aujourd'hui pour beaucoup de gens qu'il y a dix ou vingt ans, et si dans un très petit nombre de pays les niveaux moyens de vie ont baissé (p. 25), on est évidemment en droit de s'interroger sur le bilan de la croissance. Peut-être est-ce moins celle-ci qu'il faut alors condamner que son insuffisance, ou la forme qu'elle a prise.

On sait combien, à notre époque, les choses évoluent rapidement. Par exemple, l'OIT propose aux pays socialistes d'aider le tiers monde en accroissant notamment leurs achats de produits tropicaux non concurrentiels, comme le cacao et le café. On apprend qu'en 1972-73, la consommation de café par habitant était respectivement de 0,15 kg. en URSS et de 5,04 kg. dans l'Europe des Six. Or, pendant qu'on écrit ces lignes, les consommateurs italiens font la grève du café afin de protester contre le quadruplement de son prix... Qui pourrait leur donner tort ?

Dans les publications de l'OIT, la prudence politique est de règle. Il est relevé furtivement que plusieurs pays socialistes s'inquiètent à présent de la faible productivité de certains secteurs (p. 137). Mais, c'est là l'exception. Ailleurs, on insiste au contraire beaucoup sur la productivité élevée des pays de l'Est, sur la large satisfaction des besoins matériels essentiels des populations, sur les taux de croissance en constante progression (p. 79), et même sur le rythme accéléré de l'accroissement de productivité en Pologne, en Hongrie et en RDA. Quant aux mauvaises performances agricoles de l'URSS, elles sont attribuées en partie à l'instabilité des conditions atmosphériques (p. 85).

Le mérite de l'ouvrage est surtout de témoigner de la doctrine aujourd'hui en honneur au sein des organisations internationales, concernant les problèmes de l'emploi, du développement et de la croissance.

FRANÇOIS SCHALLER

### **Actes du Colloque Sraffa <sup>2</sup>**

Au début de juin 1973 s'est tenu à l'Université de Picardie (Amiens) un colloque consacré à l'économiste italien Piero Sraffa, émigré en Angleterre en 1927. Sraffa est un économiste engagé, mais qui a su conserver une certaine indépendance d'esprit. Il se situe à mi-chemin entre Ricardo et Marx. Parmi les dix-neuf auteurs dont les travaux sont publiés dans ce recueil, il semble qu'il y ait beaucoup plus de marxistes que de ricardiens. L'ouvrage nous paraît en général manquer de clarté, et bien des entorses sont faites à la logique. Il est vrai qu'on se préoccupe peu, dans ces pages, d'un

souci de bon sens qu'on considère volontiers comme une manifestation de logique bourgeoise. Ce genre de rhétorique permet toutes les contradictions.

Ainsi, l'un des auteurs, M. Alessandro Roncaglia, de l'Université de Pérouse, s'en prend au marginalisme et à la théorie traditionnelle en général. Il leur reproche de ne pouvoir justifier les choix des consommateurs, et de fonder le critère de rationalité sur une préférence qu'il s'agissait précisément d'expliquer. Rien, dit-il, dans de telles théories, ne parvient à nous faire comprendre pourquoi certains besoins sont à un moment donné jugés ou considérés comme plus urgents que d'autres (p. 121).

Il y a pourtant plus de deux siècles que l'on sait que le comportement du consommateur, essentiellement subjectif, est étranger au domaine de l'économie. Le jour où il sera possible de connaître à l'avance, et donc de planifier les désirs, les goûts, les aspirations d'un être humain, celui-ci ne sera plus qu'un robot. Il aura cessé d'être un homme pour devenir une mécanique.

En revanche, un autre collaborateur, G.-C. Harcourt, de l'Université d'Adélaïde, s'embarrasse de moins de scrupules et ne procède guère à de longues dissertations sur le sexe des anges. Il considère comme un fait indiscutable que la pollution, la pauvreté, la guerre, le racisme et l'aliénation du travailleur (bien entendu sans définir ce qu'il entend par là) sont l'effet d'un pouvoir dispersé, et par là insignifiant et inapproprié (p. 174). On croyait jusqu'ici qu'un gouvernement étatique, fut-il celui de la Norvège, n'était pas moins qu'une entreprise privée capable de pollution, et on s'imaginait que la guerre était bien davantage le fait d'un Pouvoir centralisé que de celui d'un boulanger.

La contribution de M. Carlo Jaeger, de l'Université de Francfort, sur « Sraffa et le problème de la transformation », nous a paru présenter plus d'attrait. L'absurdité de la valeur-travail est bien mise en évidence, toutefois sans que tel ait été l'objectif poursuivi par l'auteur. Il est exact, comme l'a relevé Engels lui-même, que cette loi de la valeur ne peut éventuellement présenter un intérêt que du début de l'époque de l'échange jusqu'au XVe siècle. Dès que le capital est apparu sous sa forme moderne, la loi ne se vérifie plus. Il est non moins exact d'affirmer que dans la mesure où le travail est considéré comme la substance de la valeur, la théorie classique perd toute consistance, car parler de la valeur du travail devient alors tautologique. Mais lorsque l'auteur nous dit que le capital a besoin du travail « tandis que les travailleurs n'ont pas besoin du capital » (p. 69), on est tenté de refermer le livre...

Il est néanmoins possible de glaner, au cours de cette lecture, une page ou l'autre qui pourra présenter quelque intérêt, que ce soit au sujet de la première tentative ricardienne de ramener le capital engagé à une certaine quantité de blé, ou sur l'impossibilité de concevoir le capital comme une grandeur homogène, ce dernier problème étant d'ailleurs connu depuis la publication de Mme Robinson en 1953.

FRANÇOIS SCHALLER

### **Mesure du bien-être social <sup>3</sup>**

Ce livre rend compte de l'effort probablement le plus poussé, le plus consciencieux, le plus honnête aussi qui ait jamais été fourni en vue de l'élaboration d'indicateurs sociaux. Il s'agit d'un problème de première importance en matière de politique intérieure des Etats.

Les statistiques actuelles ne donnent plus satisfaction. Elles fournissent de l'évolution une mesure exclusivement économique, et ne rendent compte que des résultats de l'expansion. Or, il n'est pas dit que, passé un certain seuil, l'amélioration du bien-être d'une population soit directement fonction de la croissance économique. D'aucuns en doutent sérieusement. Le but de toute société est cependant d'accroître le bonheur de ses membres, et pas nécessairement d'élever sans mesure le PNB. Cette dernière préoccupation ne peut être considérée, au mieux, que comme un moyen. Il importe donc d'élaborer des indicateurs sociaux qui permettront de « mieux centrer et éclairer les discussions publiques et la prise de décisions par les gouvernements » (p. 181). Ceux-ci doivent agir de manière à rendre les gens toujours plus heureux. Ce ne sera possible que si l'on parvient à juger de l'efficacité des mesures prises, et cela en toute objectivité.

Il importe donc de mesurer le bien-être — ou le bonheur — et telle est l'ambition des indicateurs sociaux. Une telle méthode ne peut être préconisée par l'OCDE que si elle est scientifique. Le présent volume nous indique l'état de cette recherche. Semblable effort devait être accompli, et son utilité est indépendante de la conclusion qui sera dégagée. Si celle-ci est positive, les gouvernements s'éviteront bien des faux pas, des initiatives malheureuses et des contradictions. Si, en revanche, on s'aperçoit finalement que le bien-être et le bonheur ne peuvent faire l'objet d'une quantification, et que toute démarche scientifique est exclue en ce domaine, encore fallait-il qu'un travail considérable soit accompli pour permettre à chacun de se convaincre de cet enseignement. On s'épargnera ainsi bien des désillusions, fruit de bien des utopies. Dans les deux cas, le résultat sera donc positif.

Reconnaissons d'emblée que le lecteur impartial n'hésitera probablement pas à pencher en faveur de la seconde hypothèse. Ces derniers temps d'autres travaux, en particulier ceux de M. Oleg Arkhipoff, directeur à l'INSEE, ont permis d'établir que la notion de bien-être national reposait sur une contradiction dans son énoncé même, et échappait par conséquent à toute mesure et à tout développement scientifique.

Deux preuves valent mieux qu'une. L'étude de l'OCDE témoigne, de façon empirique, de l'impossibilité de mesurer le bien-être ou le bonheur d'une collectivité, même si une conclusion aussi pessimiste ne paraît pas être tirée par les auteurs. L'incapacité de parvenir, par des mesures, à refléter le niveau de bien-être d'une population ne naît ni de l'insuffisance des statistiques ni de l'imperfection des calculs. L'obstacle insurmontable tient à la nature du problème posé, c'est-à-dire au caractère purement subjectif du bonheur. Il est aujourd'hui permis de s'en assurer grâce à la richesse des développements contenus dans cette étude de l'OCDE.

Il est vrai qu'au début de l'ouvrage, de sérieuses réserves sont formulées : « Les tentatives faites jusqu'à présent n'ont pas abouti à des résultats très concrets, et l'on peut douter qu'elles y aboutissent jamais. Il existe même de bonnes raisons philosophiques pour nier la possibilité qu'elles puissent réussir » (p. 14). Une position aussi dubitative ne se retrouve cependant guère dans le corps de l'ouvrage.

Un indicateur social est défini comme une mesure statistique directe qui permet d'observer le niveau et les variations dans le temps d'une préoccupation sociale fondamentale. Il est évident, toutefois, que le bien-être ne peut être social, étant réservé à des êtres humains pris individuellement. Nos auteurs le soulignent. Or, des circonstances identiques peuvent fort bien être appréciées diversément par les uns et par les autres.

Elles feront le bonheur de ceux-ci et le malheur de ceux-là dans une mesure qu'il est bien impossible de calculer et donc de comparer. La décision ne sera prise que sur la base d'un jugement de valeur, lequel ne reposera par définition sur aucun fondement scientifique. Cette thèse est brillamment illustrée par la présente étude de l'OCDE. On pourrait en fournir cent exemples. Il suffira d'en indiquer quelques-uns.

Le bruit est une nuisance, mais le même bruit (on songe à nos cloches de vaches helvétiques...) peut être tenu pour plaisant par un individu et déplaisant par un autre. « Il est très important d'examiner les restrictions opposées au choix de l'individu » (p. 134) estiment nos auteurs, qui se réfèrent notamment aux mouvements nationalistes, féministes, ou aux homosexuels. Cependant, une liberté totale accordée à ces derniers peut choquer leurs concitoyens qui souffriront ainsi par personne interposée. En faveur de qui faudra-t-il donc trancher pour améliorer la qualité de la vie ? Où est le critère scientifique ?

« Pour certaines personnes, les biens sont un prolongement de leur moi et un vol entraîne chez elles un traumatisme psychologique » (p. 139). C'est parfaitement exact. Un tel traumatisme n'est pas moins éprouvé dans le cas d'un prélèvement fiscal jugé excessif, ce qui sera généralement le cas. Comment évaluer un tel traumatisme ? Qui assurera l'arbitrage, dans ce cas, entre l'individu et la société ? Où sera la base scientifique du choix opéré ?

Plus généralement, quelle échelle convenue permettra jamais de quantifier la souffrance mentale ? Pour mesurer la qualité de la vie, nos auteurs n'ont rien oublié. Ils vont jusqu'à s'inquiéter des conséquences d'une peine de prison sur le bien-être d'un individu après sa libération (p. 154). Plus on approfondit le problème, plus on s'éloigne de notions réellement scientifiques. C'est bien ce que cet ouvrage, indirectement, tend à démontrer. Il y parvient parfaitement.

FRANÇOIS SCHALLER

#### **La restitution de taxes perçues indûment par l'Etat <sup>4</sup>**

La Belgique connaissait un droit spécial d'importation sur certains produits laitiers, que, saisie suivant l'article 169 du Traité de Rome, la Cour de justice des Communautés européennes déclara contraire aux règles communautaires. Les autorités belges abrogèrent dès lors cette taxe. Un contribuable réclama devant la juridiction civile la restitution des montants qu'il avait indûment payés ; l'action fut admise, en tant du moins que le droit au remboursement n'était pas atteint par la prescription quinquennale que le droit belge connaît en la matière.

Dans l'état actuel du droit européen, le fondement juridique d'un (éventuel) remboursement de taxes indûment perçues parce que contraires au droit communautaire réside dans les divers ordres juridiques des Etats membres, du moins à de rares opinions dissidentes près. Etant admis par hypothèse que le droit communautaire est, dans les Etats membres, d'application directe, et qu'il l'emporte sur les normes juridiques nationales, il était intéressant d'analyser, à l'occasion du cas d'espèce résumé ci-dessus, quels droits naissaient, au profit des particuliers lésés, de la violation du Traité de Rome par le droit interne. C'est à cette question que fut consacré un colloque organisé par le Centre d'études juridiques européennes et la Section de droit public de la Faculté de droit de Genève ; les rapports nationaux (le rapport suisse est dû à M. le professeur

Augustin Macheret), les rapports communautaires et le rapport de synthèse de M. le professeur C.-A. Junod sont publiés dans ce dix-huitième volume des *Etudes suisses de droit européen*.

Mis à part le droit anglais, qui ignore encore largement l'autonomie du droit administratif, les autres droits européens connaissent en ce domaine une problématique commune. Cinq fondements juridiques peuvent être envisagés à une éventuelle restitution de taxes indûment perçues. La taxe étant due et ayant été payée sur la base d'une décision administrative, on peut recourir tout d'abord au régime des actes administratifs viciés : la *nullité* entraîne la caducité de l'acte vicié *ex tunc*, et peut être prononcée en tout temps par toute autorité ; frappant les vices graves et patents, cette sanction est exceptionnelle. Le principe général est celui de l'*annulabilité*, qui doit être prononcée dans une procédure spécifique de recours, à défaut de quoi l'acte vicié est guéri. La *révocation* permet à l'autorité de modifier sa décision, mais sans l'y obliger (sauf cas de révision). Existe ensuite la possibilité d'une *action en répétition de l'indu*, familière aux privatistes, mais reconnue également en droit public. Enfin, la réparation du préjudice subi par le contribuable peut être demandée par la mise en œuvre de la *responsabilité de l'Etat et de ses agents*.

Aussi bien les rapports nationaux ont-ils suivi ce plan commun, pour déterminer si ces institutions, générales, permettaient dans chaque ordre juridique la restitution litigieuse. Les réponses sont évidemment diverses. Et, ainsi que le relève M. le professeur Junod, cette diversité met en lumière à quel point les structures et les conceptions politiques propres à chaque Etat déterminent son droit public et administratif. Mais elle n'est pas non plus si fondamentale qu'un droit administratif comparé ne puisse se constituer comme discipline juridique. Certes, elle fait problème quant à l'application (commune ? uniforme ?) du droit communautaire ; les différentes approches que tentent les rapports établis à partir du droit européen le montrent bien. M. le professeur Junod invoque avec raison l'expérience qu'ont acquise ici les Etats fédératifs, laquelle ne va pas dans le sens d'une « suprématie absolue du droit communautaire ».

Que l'on débouche finalement sur de telles questions démontre que l'exclusive technicité du point de départ du colloque n'était qu'apparente, et que l'intérêt du droit administratif comparé peut être tout autre que simplement académique.

PIERRE MOOR

### **Le capitalisme <sup>5</sup>**

Sous le même titre et le même numéro de la collection, Alain Cotta renouvelle l'analyse donnée par François Perroux en 1948. Le changement est annoncé dès la définition. Le capitalisme est un système économique d'après Perroux, une organisation sociale d'après Cotta. L'intitulé des chapitres indique le même élargissement. Cotta passe de la transformation de la nature à l'évolution des modes de vie, puis à la dynamique des inégalités et la montée des organisations. La division de Perroux était plus technique : les formes du capitalisme, puis son expansion, ensuite son fonctionnement, enfin ses crises. Ceci peut étonner car Perroux a toujours été historien et sociologue en même temps qu'économiste, alors que Cotta est un théoricien du quantitatif ; il dirige la collection « Gestion et économie appliquée » et a spécialement analysé la croissance de l'économie française.

Une double évolution des sciences sociales depuis trente ans explique le nouveau point de vue. Nos méthodes ont changé : plus d'enquêtes et de statistiques ont précisé les comportements, les « statuts », les inégalités. Notre objet d'étude a lui-même changé : c'est l'homme dans l'humanité, ce qui universalise les problèmes sociaux ; c'est l'homme dans son environnement, ce qui fait surgir les études écologiques. Alain Cotta dispose d'une formation intellectuelle et d'une information sur le monde différentes de celles de Perroux.

Le contenu du nouveau « Que sais-je ? » a pourtant moins changé que ses intitulés. L'innovation est le premier et le dernier mot du capitalisme pour l'un comme pour l'autre. L'inégalité lui est liée pour l'un comme pour l'autre. Cotta en fait le ressort même de l'organisation. Pour lui le capitalisme fonde sa cohérence sur la discrimination. Ce qui rappelle l'idée de Schumpeter que le capitalisme a besoin de rapports sociaux et que la disparition de ces rapports provoquerait la transformation du système. Inégalité et discrimination accompagnent l'industrialisation qui constitue la substance même du capitalisme. Comme bien d'autres, Cotta admet qu'une mentalité capitaliste (le désir illimité de l'argent) existe depuis qu'il y a des sociétés constituées, mais peu à peu s'est formé un ensemble de valeurs, de comportements et d'institutions qui a engendré l'industrie moderne, ainsi que l'organisation sociale qui en favorise l'expansion. La montée récente du tertiaire ne contredit pas la primauté industrielle. La plupart des « services » proviennent d'équipements industriels de plus en plus complexes (télécommunications...) et le capitalisme « récupère » les besoins nouveaux (loisirs, distraction, environnement) en ce sens qu'il se montre capable de les satisfaire aussi bien que les besoins traditionnels.

Cotta pense, comme son prédécesseur, que le capitalisme n'a pas épuisé sa fécondité. Il est sévère pour les idéologies (de justification et d'accusation) qui l'accompagnent depuis sa naissance. Il est surtout sévère pour son pays car le reproche d'utopie s'adresse aux Français plus qu'aux autres, de même que l'appel final à observer l'histoire plutôt qu'à participer aux échos des idéologies.

Il n'y avait pas lieu de reprendre les démonstrations données par Perroux de la fin des automatismes et de l'intervention croissante de l'Etat. Alain Cotta a renouvelé son sujet grâce à une immense culture (son étude sur le loisir et les médias est véritablement passionnante), grâce également à un parti pris de penser seul. Je ne connais pas d'autre « Que sais-je ? » qui soit sans références et sans bibliographie. J'ai pourtant eu rarement l'impression d'apprendre autant en si peu de mots.

JEAN VALARCHÉ

---

<sup>1</sup> Conférence mondiale tripartite sur l'emploi : *L'emploi, la croissance et les besoins essentiels* ; BIT, Genève 1976 ; 202 p.

<sup>2</sup> Université de Picardie, Cahiers d'économie politique n° 3 : *Actes du Colloque Sraffa* ; Presses

<sup>3</sup> OCDE : *Mesure du bien-être social* ; Paris 1976 ; 242 p.  
universitaires de France ; Paris 1976 ; 260 p.

<sup>4</sup> La restitution de taxes perçues indûment par l'Etat. Colloque de droit européen et de droit administratif comparé, *Etudes suisses de droit européen*, vol. 18, Ed. Georg, Genève 1976, 254 p.

<sup>5</sup> Alain COTTA : « Le capitalisme ». Paris 1977, Presses universitaires de France. *Que sais-je ?* n° 315.